

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 25 AVRIL 2019
Procès-verbal n° 06-2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Marie-Pierre RAMBAUD - Béatrice BAILLY - Pascal CLAPPIER - Laurence CLEMENT-GUY - Jacques PRAT - Patrick LE GUENNEC - Corine FALCOZ

Étaient représentés : Stéphanie FEUTRIER (donne procuration à Dominique RETORNAZ) - Odile MAGNIN (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Jean-Marie MARTIN (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX)

Étaient absents : Éric GIRAUD - Maud GOBERT

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

1. Construction exploitation et entretien d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau de la valloirette - Approbation du contrat à intervenir avec akuo energy des alpes

Affaire reportée.

2. Transfert d'exploitation de réseaux HTA - convention commune de Valloire – Sorea - Enedis

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de transfert d'exploitation de réseaux HTA à intervenir avec la société des régies de l'Arc et Enedis et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

3. Aménagement du cheminement piétonnier sécurisé nord convention technique commune de Valloire - département de la Savoie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention technique relative à l'aménagement du cheminement piétonnier sécurisé nord à intervenir avec le département de la Savoie et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

4. Convention de mise à disposition du Fort du Télégraphe à l'association Toute La Magie - avenant n° 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du Fort du Télégraphe à l'association Toute La Magie (TLM) et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

5. Conventonnement relatif au tournage du film « deux semaines de juin »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de tournage du film « Deux semaines de juin » à intervenir avec l'association Badarus et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

6. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP pour le compte de la commune,
- ✓ d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

7. Convention de partenariat avec le club omnisport de Courcouronnes cyclisme féminin (COCCF)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec le COCCF et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

8. Adhésion au service de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie convention afférente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec effet au 4 mai 2019 pour une durée de trois ans.

9. Convention d'objectifs avec l'association d'éducation populaire (AEP) pour l'année 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'AEP et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

10. Attribution d'une subvention complémentaire au snow ski club au titre de leur exercice 2018-2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer au Snow ski Club – Section alpin - une subvention

complémentaire d'un montant de 8 500 € pour leur exercice 2018/2019, et précise que les crédits alloués pour l'exercice 2018 du Snow ski Club – section alpin - seront inscrits au budget principal 2019, au compte 65748.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 25 avril 2019 à 21h30.

Le secrétaire de séance,
Dominique RETORNAZ.



Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

